Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFORMATIQUE CANTONALE

Le Conseil d'Etat décide de la création d'un office intitulé Centre d'exploitation informatique (CEI)

Dans le cadre du processus de réinternalisation de l'informatique cantonale vaudoise, actuellement gérée par une société externe, le Conseil d'Etat a décidé que les prestations d'informatique d'exploitation seraient intégrées dans un office rattaché à la Direction des systèmes d'information (DSI). La solution retenue est apparue la mieux à même d'éviter la multiplication des interlocuteurs en charge de ce domaine stratégique pour le bon fonctionnement de l'Etat.

En novembre dernier, afin de respecter la législation sur les marchés publics, le Conseil d'Etat avait confirmé la résiliation du contrat passé avec son prestataire de services, Bedag Informatique SA à Berne. Il avait alors décidé de réinternaliser son informatique d'exploitation au sein d'une entité entièrement contrôlée par l'Etat de Vaud.

Dans un premier temps, il avait considéré la possibilité d'utiliser un établissement autonome de droit public. Sur la base des travaux effectués depuis, il a finalement opté pour la structure d'un office directement rattaché à la DSI. Le Conseil d'Etat estime que le regroupement des activités informatiques du Canton dans un seul service permet à ce stade d'utiliser au mieux le potentiel de rationalisation qui existe. Cette organisation du travail améliore également la collaboration entre les différentes entités en charge de l'informatique cantonale.

La décision ne change rien pour les collaborateurs de Bedag qui seront repris par l'Etat au sein du futur office. En effet, dès le départ il avait été prévu que ceux-ci seraient soumis à la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud et affiliés à la caisse de pensions de l'Etat (CPEV).

Pour le reste, le programme de réinternalisation poursuit normalement son cours. A fin avril, les conditions d'engagement du personnel et l'organigramme du CEI auront été définitivement arrêtés. Le délai fixé au 31 juillet 2009 sera tenu, moyennant quelques ajustements au niveau des prestations que Bedag pourrait continuer à fournir sur une période transitoire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 avril 2009

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du département, 021 316 70 00